

AVIS DE SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

STEG International Services

Siège social : Résidences du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 les Berges du Lac Tunis

La Société STEG International Services publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 27 novembre 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Abderrazak GABSI (GEM) & Mr Mahdi KOBBI.

BILAN – ACTIFS
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31-déc-18	31-déc-17
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	4	895 118	674 181
Moins : amortissements		-541 425	-395 942
		353 693	278 239
Immobilisations corporelles	4	17 447 830	11 704 427
Moins : amortissements		-1 433 816	-732 512
		16 014 014	10 971 915
Immobilisations financières	5	3 592 963	2 892 807
Moins : provisions		-42 848	-42 848
		3 550 115	2 849 959
Total des actifs immobilisés		19 917 822	14 100 113
Autres actifs non courants		-	-
Total des actifs non courants		19 917 822	14 100 113
ACTIFS COURANTS			
Stocks	6	41 714 525	4 874 759
Moins : provisions		41 714 525	4 874 759
Clients et comptes rattachés	7	48 832 667	35 085 933
Moins : provisions		-9 417 319	-5 309 406
		39 415 348	29 776 527
Autres actifs courants	8	23 197 637	13 867 975
Placements et autres actifs financiers	9	1 204 562	2 545 703
Liquidités et équivalents de liquidités	10	34 626 496	50 777 015
Total des actifs courants		140 158 568	101 841 979
TOTAL DES ACTIFS		160 076 390	115 942 092

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

BILAN - CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31-déc-18	31-déc-17
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		50 000 000	50 000 000
Réserves		14 947 692	14 531 575
Subventions d'investissement		4 625	-
Résultats reportés		6 406 228	7 099 920
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		71 358 545	71 631 495
Résultat de l'exercice		8 872 016	1 222 425
Total des capitaux propres avant affectation	11	80 230 561	72 853 920
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	12	5 112 770	-
Provisions	13	2 894 212	894 212
Total des passifs non courants		8 006 982	894 212
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	14	33 669 183	8 814 209
Autres passifs courants	15	33 576 523	33 379 751
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	4 593 141	-
Total des passifs courants		71 838 847	42 193 960
Total des passifs		79 845 829	43 088 172
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		160 076 390	115 942 092

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DE RÉSULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31-déc-18	31-déc-17
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	17	112 049 091	52 169 253
Autres produits d'exploitation	18	11 366	46 733
Total des produits d'exploitation		112 060 457	52 215 986
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des travaux en cours	6	36 839 766	2 875 212
Achats d'approvisionnements consommés	19	-60 197 900	-24 313 283
Charges de personnel	20	-3 278 433	-1 971 617
Dotations aux amortissements et aux provisions	21	-7 175 791	-2 518 460
Autres charges d'exploitation	22	-66 990 814	-28 640 955
Total des charges d'exploitation		-100 803 172	-54 569 103
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		11 257 285	-2 353 117
Charges financières	23	-12 307 162	-1 730 257
Produits financiers	24	13 096 162	6 531 742
Autres pertes ordinaires	25	-151 233	-1 725
Autres gains ordinaires	26	43 883	37 236
Résultat des activités ordinaires avant impôt		11 938 935	2 483 879
Impôts sur le résultat	27	-3 066 919	-1 261 454
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		8 872 016	1 222 425

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31-déc-18	Exercice clos le 31-déc-17
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION			
Résultat net		8 872 016	1 222 425
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)		7 175 791	2 446 341
Amortissements des subventions d'investissement		-375	-
Variations de :			
- Stocks		-36 839 766	-2 875 212
- Clients et comptes rattachés		-13 746 734	-10 852 308
- Autres actifs courants		-9 329 662	-9 914 671
- Fournisseurs et comptes rattachés		24 739 635	4 615 646
- Autres passifs courants		-1 302 978	27 971 024
Plus ou moins-values sur sorties d'immobilisations		15 699	-17 810
Différences de change sur trésorerie en devises		-6 563 083	-3 021 407
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		-26 979 457	9 574 028
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		-6 102 234	-4 329 486
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		21 443	17 810
Encaissements provenant de la cession d'actifs financiers		-	5 729
Décassements provenant de l'acquisition d'actifs financiers		-732 760	-2 039 421
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-6 813 551	-6 345 368
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Encaissements provenant des emprunts		6 969 298	-
Remboursements d'emprunts (en principal)		-	-
Variation des crédits de gestion (principal)		2 706 750	-
Dividendes distribués		-250	-2 985 247
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement		9 675 798	-2 985 247
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités		6 563 083	3 021 407
Variation de trésorerie		-17 554 127	3 264 820
Trésorerie au début de l'exercice	9, 10 & 16	53 277 015	50 012 195
Trésorerie à la clôture de l'exercice	9, 10 & 16	35 722 888	53 277 015

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

STEG International Services (STEG-IS) est une société anonyme constituée en octobre 2006. Son siège social est à la Résidence du Parc - Les Jardins de Carthage - Tunis. Elle a pour objet social :

- La réalisation des études se rapportant aux domaines de la production, du transport et de la distribution d'électricité et de gaz ;
- L'engineering, la conception, la fourniture d'équipements, la réalisation et le suivi des projets de production d'énergie électrique, de transport et de distribution d'électricité et de gaz, de cogénération, d'équipement photovoltaïque et d'énergie solaire ;
- La conduite, la maintenance, la formation et le perfectionnement d'ouvrages électriques et gaziers ;
- La réalisation d'audits énergétiques et de prestations de maîtrise de l'énergie ;
- La réalisation des essais et mesures ainsi que la réhabilitation de matériels ;
- La réalisation des analyses physico-chimiques.

Pour mener à bien ses activités, la STEG-IS a conclu, en 2007, avec la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG) une convention d'assistance fixant les conditions et les modalités de coopération en matière de détachement de personnel, de formation et de location de matériel d'essais et de mesure. En 2009, la STEG-IS a renouvelé les termes de cette convention pour une durée de trois années, renouvelable par tacite reconduction.

Le capital de la STEG-IS s'élève, au 31 décembre 2018, à 50 000 000 DT et se divise en 5 000 000 actions de valeur nominale unitaire de 10 DT, entièrement libérées et réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Valeur nominale	% d'intérêt
STEG	1 750 000	17 500 000	35%
IDC	500 000	5 000 000	10%
STUDI	500 000	5 000 000	10%
SCET Tunisie	500 000	5 000 000	10%
BTE SICAR	275 000	2 750 000	6%
STB	275 000	2 750 000	6%
BTK	250 000	2 500 000	5%
Personnes physiques	950 000	9 500 000	18%
TOTAL	5 000 000	50 000 000	100%

En octobre 2016, la STEG-IS a opté pour le régime de « Société totalement exportatrice » au lieu du régime de « Société partiellement exportatrice ». La période d'exonération de 10 ans a expiré fin 2016.

NOTE N°2 : FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les faits marquants de l'exercice 2018 se résument comme suit :

- 1) L'achèvement de l'exécution du contrat conclu avec le client PEEDU Congo et portant sur la construction de sept départs (*Feeders*) souterrains 20 kV à Brazzaville, pour un montant de 5 931 KEUR. Le pourcentage d'avancement des travaux est passé de 61% au 31 décembre 2017 à 100% au 31 décembre 2018, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 7 299 KDT sur ce Projet ;
- 2) La poursuite de l'exécution du contrat conclu avec le client REA Tanzanie et portant sur la fourniture et l'installation de branchement et de réseau de distribution BT dans le cadre du programme de densification de l'électrification rurale phase 1-Lot 4 Pwani et Lot 5 Mbeya, pour les montants de 17 600 KUSD et 1 103 606 823 Shillings Tanzaniens (TZS). Le pourcentage d'avancement des travaux est passé de 78% au 31 décembre 2017 à 96% au 31 décembre 2018, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 19 993 KDT sur ce Projet ;
- 3) Le démarrage de l'exécution du contrat conclu avec le client REA Tanzanie et portant sur la fourniture et l'installation de lignes MT&BT et transformateurs de distribution ainsi que le raccordement des clients dans les zones rurales non électrifiées des districts ruraux de Busokelo, Rungwe, Mbozi, Ileje et Mbeya dans la région de Mbeya (Lot 4 & Lot 5), pour les montants de 6 660 KUSD et 39 235 891 700 Shillings Tanzaniens (TZS). Le pourcentage d'avancement des travaux est de 38% au 31 décembre 2018, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 26 988 KDT sur ce Projet ;
- 4) Le démarrage de l'exécution du contrat conclu avec le client REA Ouganda et portant sur les travaux d'électrification rurale dans les territoires de services du centre et du centre-ouest (wakiso, mpigi, lwengo, boukomansimbi, districts de kiruhura) - Lot 4, pour un montant de 7 227 KUSD. Le pourcentage d'avancement des travaux est de 10% au 31 décembre 2018, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 2 108 KDT sur ce Projet ;
- 5) Le démarrage de l'exécution du contrat conclu avec le client EDCL Rwanda et portant sur la conception, la fourniture, le montage et la mise en service de la ligne 110kV Gahanga-Rilima et de la ligne 220kV Mamba-Rwabusoro-Rilima ainsi que des sous-stations associées (Lot 2), pour un montant de 52 757 KUSD. Le pourcentage d'avancement des travaux est de 30% au 31 décembre 2018, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 47 362 KDT sur ce Projet ;
- 6) L'achèvement de l'exécution du contrat conclu avec le client EDCL Rwanda et portant sur l'étude, la fourniture et l'installation de réseaux de distribution MT&BT dans les districts de Rwamagana et Kayonza au Rwanda, pour un montant 3 660 KEUR. Le pourcentage d'avancement des travaux est passé de 95% au 31 décembre 2017 à 100% au 31 décembre 2018, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 544 KDT sur ce Projet ;
- 7) L'achèvement de l'exécution du contrat conclu avec le client SONABEL Burkina Faso et portant sur les travaux d'accompagnement dans les domaines de gestion de réseau de distribution, de la sécurité et de la santé au travail, pour un montant de 500 KUSD. Le pourcentage d'avancement des travaux est passé de 69% au 31 décembre 2017 à 100% au 31 décembre 2018, ce qui explique la comptabilisation d'un chiffre d'affaires de 399 KDT sur ce Projet ;

- 8) Un chiffre d'affaires global de 111 667 KDT (dont 99,7% à l'export) en 2018, contre 52 169 KDT (dont 99,4% à l'export) en 2017, soit une augmentation de 59 880 KDT (environ 115%) provenant essentiellement des revenus comptabilisés sur les nouveaux projets entamés en 2018 au Rwanda et en Tanzanie, pour un montant cumulé de 74 350 KDT, ce qui représente environ 66% du chiffre d'affaires global ;
- 9) Une augmentation de 13 747 KDT (environ 39%) des créances clients qui ont passé de 35 086 KDT fin 2017 à 48 833 KDT fin 2018 (une valeur brute). Elles représentent 44% du chiffre d'affaires et 31% du total des actifs au bilan arrêté au 31 décembre 2018.
- 10) Les charges d'exploitation ont atteint 100 803 KDT en 2018, contre 54 569 KDT en 2017, soit une augmentation de 46 234 KDT (environ 85%), due essentiellement aux coûts encourus par la STEG-IS sur le projet EDCL Rwanda (projet HT) ;

Les stocks des travaux en cours (y compris les matériels sur chantiers ou en cours de transport) relatifs aux projets en cours de réalisation, notamment dans les Républiques de Tanzanie, Rwanda et Kenya, ont été évalués à 41 715 KDT au 31 décembre 2018, contre 4 875 KDT au 31 décembre 2017, soit une augmentation de 36 840 KDT (environ 756%) ;

- 11) L'obtention auprès de la STB d'un crédit à moyen terme d'un montant de 15 000 000 USD, pour assurer le financement du projet HT au Rwanda portant sur la conception, la fourniture, le montage et la mise en service de la ligne 110kV Gahanga-Rilima et de la ligne 220kV Mamba-Rwabusoro-Rilima ainsi que des sous-stations associées (Lot 2).

Les conditions de ce financement se présentent comme suit :

- Taux d'intérêt annuel : Libor 6 mois majoré de 2,75% ;
- Durée de remboursement : 5 ans (dont une année de grâce).

Seulement un montant de 2 327 444 USD a été débloqué jusqu'au 31 décembre 2018. Ce crédit, qui n'a pas fait l'objet de remboursement en principal au cours de l'exercice 2018, a généré des intérêts pour un montant de 9158 DT.

- 12) En mai 2019, la STEG-IS a reçu une notification d'une vérification approfondie de sa situation fiscale au titre des exercices 2015, 2016, 2017 et 2018 par la Direction des Grandes Entreprises. Cette vérification porte sur l'impôt sur les sociétés, les acomptes provisionnels, les retenues à la source, la TVA, la TCL et les autres impôts et taxes. Jusqu'à la date d'établissement des présents états financiers (en octobre 2019), la DGE n'a pas encore achevé ce contrôle fiscal.

Par ailleurs, la STEG-IS a reçu, en janvier 2019, un arrêté de taxation d'office confirmant les résultats de la vérification préliminaire de sa situation fiscale au titre des exercices 2012 à 2014, consistant en un redressement pour un montant global de 2 373 731 DT. Conformément aux dispositions du code des droits et procédures fiscaux et tout en rejetant complètement les résultats de cette vérification fiscale préliminaire, la STEG-IS a intenté, auprès de la juridiction compétente, une action en justice contre l'administration fiscale afin de défendre ces intérêts.

Des provisions pour risques fiscaux (locaux) ont été constituées par la STEG-IS pour un montant global de 2 343 321 DT (dont un montant de 343 321 DT constitué au cours des exercices antérieurs).

- 13) Un résultat net bénéficiaire de 8 872 KDT en 2018, contre 1 222 KDT en 2017, enregistrant ainsi une augmentation de 626% et s'analysant comme suit :

Libellé	Exercice 2018	Exercice 2017	Variation (en KDT)
Produits d'exploitation	112 060	52 216	59 844
Charges d'exploitation	-100 803	-54 569	-46 234
Résultat d'exploitation	11 257	-2 353	13 610
Résultat financier	789	4 801	-4 012
Résultat exceptionnel	-107	35	-142
Impôts sur le résultat	-3 067	-1 261	-1 806
Résultat net de l'exercice	8 872	1 222	7 650

- 14) Une trésorerie positive de 35 723 KDT au 31 décembre 2018 (y compris les placements monétaires), contre 53 277 KDT au 31 décembre 2017, soit une diminution de 17 554 KDT (environ 33%) ;

- 15) Des investissements incorporels et corporels (hors immeuble du nouveau siège) pour un coût d'acquisition global (hors TVA) de 5 496 KDT s'analysant comme suit :

Actifs immobilisés	Coûts d'acquisition
Logiciels	223
Matériel informatique	343
Équipements de bureaux	234
Matériel et outillage d'exploitation	158
Matériel & outillage spécifiques (pour projet HT au Rwanda ...)	4 373
Autres immobilisations corporelles (AAI ...)	165
Total en KDT	5 496

NOTE N°3 : PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

1. Déclaration de conformité

Les états financiers de la STEG-IS ont été arrêtés au 31 décembre 2018 conformément au Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.

2. Base d'établissement

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, sauf en ce qui concerne certains instruments financiers qui ont été évalués selon leur juste valeur à la date de clôture, comme l'expliquent les méthodes comptables ci-dessous.

Le coût historique est généralement fondé sur la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des biens et services.

La juste valeur est définie comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, que ce prix soit directement observable ou estimé selon une autre technique d'évaluation.

3. Immobilisations incorporelles et corporelles

À leur date d'entrée dans le patrimoine de la Société, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Elles font l'objet d'un amortissement linéaire à compter de la date de leur mise en service ; les principaux taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	33,33%
- Constructions	5%
- Matériel informatique	33,33%
- Matériel de transport	20%
- Équipements de bureaux	20%
- Matériel et outillage industriels	10% à 20%
- Agencements, aménagements et installations divers	15%

4. Prestations de services

Les revenus découlant des études et des prestations de services liées à l'objet social, sont comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus par référence au degré d'avancement des opérations (facturation sur la base du temps et des ressources).

5. Contrats de construction

Lorsque le résultat du contrat de construction (portant notamment sur la fourniture, le transport et le montage d'équipements électriques) peut être estimé de façon fiable, les coûts et les produits relatifs à ce contrat sont comptabilisés selon la méthode du pourcentage d'avancement (en fonction du degré d'avancement de l'activité du contrat à la date de clôture). Toutefois, lorsqu'il est probable que le contrat de construction dégagera une perte, celle-ci est immédiatement comptabilisée en résultat.

La Société est, en général, en mesure d'estimer de façon fiable le résultat du contrat de construction dès lors que :

- Elle a accepté un contrat qui établit les droits que peut faire valoir chacune des parties concernant le bien à construire, les contreparties devant être échangées et les modalités et conditions de paiement ;
- Elle a procédé à un inventaire des travaux en cours à la date de clôture ;
- Elle a obtenu l'acceptation par le client de l'ensemble des travaux réalisés et des produits non prévus au contrat ;
- Elle dispose d'un système interne efficace d'information budgétaire et financière ;
- Elle revoit et, le cas échéant, révisé ses estimations au fur et à mesure de l'exécution des travaux.

Les coûts engagés sur des travaux en cours de réalisation dans le cadre du contrat de construction et non encore acceptés par le client sont portés en stock.

6. Subventions d'investissement

Les avantages fiscaux accordés à la Société sous la forme de primes d'investissement sont constatés dans la rubrique « Subventions d'investissement » parmi les capitaux propres et sont rapportés au résultat (en quotes-parts des subventions d'investissement inscrites au résultat) selon un plan d'amortissement identique à celui des immobilisations correspondantes.

7. Produits financiers

Les intérêts provenant des placements monétaires et des comptes courants bancaires créditeurs sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus.

8. Opérations en monnaies étrangères

Les opérations en monnaies étrangères effectuées par la Société sont comptabilisées en appliquant le taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Lorsque le règlement survient durant la période au cours duquel l'opération a été conclue, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte qui est pris en compte dans la détermination du résultat de la période.

À la date de clôture, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Le gain ou la perte de change en résultant est également pris en compte dans la détermination du résultat de la période.

9. Impôts sur le résultat

La charge cumulée d'impôts sur le résultat est constituée essentiellement des impôts sur les sociétés, exigibles au titre des bénéfices réalisés sur le marché local (en Tunisie) et au titre des bénéfices issus des projets réalisés à l'étranger (dans le cadre des établissements stables ou en vertu des contrats conclus avec les clients) lorsqu'ils sont imposables en application de la législation fiscale du pays du client ou de la convention de non-double imposition en vigueur.

10. Présentation de l'état des flux de trésorerie

L'état des flux de trésorerie est présenté selon le modèle autorisé par la Norme Générale NCT 01 (utilisation de la méthode indirecte pour les flux de trésorerie liés à l'exploitation) et en retenant les options suivantes :

- Les intérêts reçus, générés par les placements monétaires, sont présentés parmi les flux de trésorerie liés à l'exploitation ;
- Les dividendes reçus, générés par les titres de participation, sont présentés également parmi les flux de trésorerie liés à l'exploitation
- Les dividendes payés aux actionnaires sont présentés parmi les flux de trésorerie liés aux activités de financement.

NOTE N°4 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	IMMOBILISATIONS BRUTES				AMORTISSEMENTS				VCN AU	
	Soldes au 31/12/2017	Entrées 2018	Transferts/ Sorties 2018	Soldes au 31/12/2018	Soldes au 31/12/2017	Entrées 2018	Transferts/ Sorties 2018	Soldes au 31/12/2018	31/12/2018	31/12/2017
Logiciels	674 181	223 257	2 320	895 118	395 942	147 803	2 320	541 425	353 693	278 239
Total des immobilisations incorporelles	674 181	223 257	2 320	895 118	395 942	147 803	2 320	541 425	353 693	278 239
Terrains	3 339 731	-	-	3 339 731	-	-	-	-	3 339 731	3 339 731
Constructions	-	7 079 948	-	7 079 948	-	353 997	-	353 997	6 725 951	-
Matériel de transport	287 900	-	-	287 900	232 040	28 180	-	260 220	27 680	55 860
Equipements de bureaux	182 460	388 219	75 486	495 193	109 645	117 239	69 533	157 351	337 842	72 815
Equipements spécifiques	-	356 500	-	356 500	-	35 650	-	35 650	320 850	-
Matériel informatique	533 738	343 249	76 838	800 149	273 508	168 817	72 325	370 000	430 149	260 230
Agencements, aménag. et installations divers	125 843	389 536	92 713	422 666	84 320	61 024	76 913	68 431	354 235	41 523
Matériel et outillage d'exploitation	65 906	157 749	-	223 655	32 999	10 222	-	43 221	180 434	32 907
Matériel & outillage spécifiques (1)	-	4 372 924	-	4 372 924	-	123 067	-	123 067	4 249 857	-
Equipements intérieurs	18 404	50 760	-	69 164	-	21 879	-	21 879	47 285	18 404
Immobilisations corporelles en cours (2)	7 097 493	17 545	7 115 038	-	-	-	-	-	-	7 097 493
Avances et acomptes sur commandes d'immobilisations corporelles	52 952	-	52 952	-	-	-	-	-	-	52 952
Total des immobilisations corporelles	11 704 427	13 156 430	7 413 027	17 447 830	732 512	920 075	218 771	1 433 816	16 014 014	10 971 915
Total en DT	12 378 608	13 379 687	7 415 347	18 342 948	1 128 454	1 067 878	221 091	1 975 241	16 367 707	11 250 154

1) Matériel et outillage spécifiques

Au cours de l'exercice 2018, la STEG-IS a procédé à l'acquisition d'un lot de matériel et outillage spécifiques pour un coût global de 4 372 924 DT, et ce, pour l'exécution du projet HT au Rwanda ainsi que d'autres projets similaires futurs (au Rwanda ou dans d'autres pays) selon la Direction Générale. De ce fait, ce lot de matériel et outillage spécifiques n'a pas été considéré comme faisant partie des coûts encourus sur le projet HT en cours de réalisation au Rwanda (sauf pour la charge d'amortissement). Selon la Direction Générale, il s'agit d'immobilisations corporelles amortissables linéairement sur une période variant de 5 à 10 ans (sans valeur résiduelle).

2) Immobilisations corporelles en cours

Les coûts de construction et d'équipement du nouveau siège de la société STEG-IS sis à la Résidence du Parc - Les Jardins de Carthage - Tunis ont été défalqués par composante (approche par composant) et reclassés au niveau des rubriques appropriées des immobilisations corporelles, afin de leur appliquer les taux d'amortissement correspondants.

Les taux d'amortissement appliqués aux différentes composantes identifiées (séparément) représentent leurs durées d'utilité probables et ne dépassent ceux prévus par la législation fiscale en vigueur.

L'entrée en exploitation du nouveau siège ayant été fixée par la Direction au 01/01/2018, des dotations aux amortissements ont été constatées au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 pour un montant cumulé de 454 363 DT s'analysant comme suit :

Catégorie d'actifs immobilisés	Durée d'utilisation	Coût d'acquisition	Amortissement de l'exercice
Construction (nouveau siège)	20 ans	7 079 948	353 997
Équipements de bureaux	5 ans	185 869	37 174
AAI divers	10 ans	275 416	27 542
Équipements spécifiques	10 ans	356 500	35 650
Total en DT		7 897 733	454 363

NOTE N°5 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Nombre de titres	% de participation	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Titres de participation :			3 195 613	2 705 158
- SONEDE Internationale	5 000	10,00%	100 000	100 000
- Société Tuniso-Saoudienne de l'Electricité et du Gaz	50 000	50,00%	1 890 092	1 890 092
- Société Sénégalaise SCL Energie Solution	45 600	50,00%	1 205 521	715 066
- STEG-IS Congo	1 000	100,00%	33 660	33 660
- Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited (SIC)	1 000	100,00%	9 188	9 188
- Moins : Provisions			-42 848	-42 848
Prêts au personnel à plus d'un an			13 307	10 833
Dépôts et cautionnements versés (*)			341 195	133 968
Total en DT			3 550 115	2 849 959

(*) Ce solde correspond aux cautionnements relatifs aux contrats de location simple et à d'autres cautionnements versés se rapportant aux projets en cours de réalisation à l'étranger. Ils s'analysent comme suit au 31 décembre 2018 :

- Projets Tanzanie	149 037
- Projets Rwanda	16 331
- Projet Kenya	78 699
- Projet Cameroun	3 799
- Projet Ouganda	30 475
- Projets Congo	62 854
Total en DT	341 195

NOTE N°6 : STOCKS

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Travaux en cours / projet REA 3 TANZANIE :	9 044 440	185 977
- Stock de matériels électriques sur chantier	9 044 440	-
- Stock de travaux en cours	-	185 977
Travaux en cours / projets MBEYA & PWANI TANZANIE :	1 227 200	1 760 843
- Stock de matériels électriques sur chantier	1 227 200	1 760 843
- Stock de travaux en cours	-	-
Travaux en cours / projet CAMEROUN :	1 129 546	-
- Stock de matériels électriques sur chantier	-	-
- Stock de travaux en cours (*)	1 129 546	-
Travaux en cours / projet PEEDU CONGO :	-	1 157 111
- Stock de matériels électriques sur chantier	-	1 157 111
- Stock de travaux en cours	-	-
Travaux en cours / projet KENYA :	5 127 908	-
- Stock de matériels électriques sur chantier	-	-
- Stock de travaux en cours (*)	5 127 908	-
Travaux en cours / projet OUGANDA :	975 265	-
- Stock de matériels électriques sur chantier	975 265	-
- Stock de travaux en cours	-	-
Travaux en cours / projets RWANDA :	24 210 166	1 770 828
- Stock de matériels électriques sur chantier	19 451 376	439 423
- Stock de matériels électriques en cours de transport	4 758 790	-
- Stock de travaux en cours (projet HT)	-	1 331 405
	,	
Montant Brut en DT	41 714 525	4 874 759
Moins : Provisions	-	-
Montant Net en DT	41 714 525	4 874 759

(* Ces soldes correspondent aux coûts directs (y compris les frais de gestion du projet) engagés, au cours de l'année 2018, sur des marchés (contrats de construction) en cours de réalisation au Kenya et au Cameroun, et relatifs à des travaux non encore acceptés par les clients à la date de clôture.

NOTE N°7 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Clients export :	43 956 268	26 367 657
- Clients Rwanda	40 394	143 371
- Clients Tanzanie	21 142 428	12 161 461
- Clients Ouganda	1 535 535	-
- Clients Sierra Leone	5 067 580	3 723 855
- STEG-IS Congo	124 114	106 752
- Clients Liban	1 550 023	1 545 312
- SCET Tunisie - Projet Tchad (1)	2 783 579	2 783 579
- Clients Tchad	808 092	347 528
- MAT-DGGT Congo (2)	5 945 818	2 479 945
- PEEDU Congo	-	33 743
- STEG-IS SAUDI	2 666 938	904 716
- SOMELEC	43 786	79 911
- SCL Sénégal	1 538 577	1 332 347
- Groupe Chimique Tunisien	50 540	43 940
- Clients Djibouti	203 619	119 255
- Clients Burkina Faso	363 370	481 877
- IDC	84 427	72 617
- IMS	7 448	7 448
Clients locaux :	365 315	164 400
- CPC	78 205	-
- APO	74 390	-
- SEREPT	-	38 300
- SITEP	7 000	-
- STIR	111 321	70 886
- CEMENTS JBEL OUST	27 954	11 682
- GINOR	20 218	20 985
- CLARK ENERGY TUNISIE SERVICES	10 679	-
- BRIQUETERIE JBEL OUST	16 272	-
- CARTHAGO S.A.	5 950	-
- T.M.I	6 545	-
- Autres clients locaux	6 781	22 547

Suite 1 Note N°7

Clients export - produits à recevoir :	1 720 410	8 536 876
- Clients Rwanda	-	3 492 208
- Clients Burkina Faso	-	164 489
- Clients Sierra Leone	-	1 343 725
- INTEC	-	59 781
- Clients Tanzanie		
- SCL Sénégal	290 044	-
- PEEDU Congo	508 199	-
- Clients Ouganda	60 505	-
- MAT-DGGT Congo	-	3 465 873
- GCT	45 800	10 800
Clients locaux - produits à recevoir :	71 078	17 000
- SITEP	29 400	7 000
- CPC	40 828	-
- CARTHAGO S.A.	850	8 750
- T-PAP	-	1 250
Clients export - retenues de garantie :	2 719 596	-
- Clients Tanzanie	2 617 227	-
- Clients Ouganda	102 369	-
Montant Brut en DT	48 832 667	35 085 933
Moins : Provisions (*)	-9 417 319	-5 309 406
Montant Net en DT	39 415 348	29 776 527

(*) Les provisions pour créances douteuses s'analysent comme suit au 31 décembre 2018 :

- SCET Tunisie - Projet Tchad	2 783 579
- MAT-DGGT Congo - Projet Interconnecté	2 470 102
- MAT-DGGT Congo - Projet Mabombo	1 670 224
- MAT-DGGT Congo - Projet Boundji-Ewo	4 922
- Ministère de l'Energie de la Sierra Leone	2 370 732
- CIMENT JBEL EL OUEST	11 682
- SOMELEC	43 786
- GINOR	20 218
- IMS	7 448
- SGS	1 344
- ERE	142
- GCT	33 140
Total en DT	9 417 319

NOTE N°8 : AUTRES ACTIFS COURANTS

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Fournisseurs débiteurs	9 078 989	4 810 964
- SIAME (1)	322 270	322 270
- Fournisseurs Rwanda	6 066 472	2 959 972
- TUNISIE CABLES	631 972	-
- THE NEW FOREST COMPANY	401 004	-
- SACEM	358 032	-
- HEXING ELECTRICAL CO. LTD	328 672	-
- Fournisseurs Kenya	321 453	-
- PROF CFAO MOTORS	213 518	-
- EAST AFRICAN CABLE	123 641	-
- Fournisseurs Congo	-	861 221
- Fournisseurs Tanzanie	19 932	424 096
- ZELTEN ENTERPRISES LIMITED	50 316	-
- KASTECH LIMITED	32 687	-
- MEUBLE INTERIEUR	-	67 962
- Autres fournisseurs débiteurs	209 020	175 443
Etat - impôts et taxes :	5 284 001	1 674 579
- Crédit de TVA (sur déclaration)	1 784 266	1 451 974
- TVA à régulariser	233 981	165 799
- TVA - Projet Tanzanie	2 153 589	56 806
- TVA - Projet Kenya	75 714	-
- TVA - Projet Ouganda	7 275	-
- Retenues à la source - Projet Tanzanie	980 220	-
- Retenues à la source - autres projets à l'étranger	48 956	-
Personnel et comptes rattachés :	11 456	-
- Avances et acomptes au personnel	11 456	-
Sociétés du groupe :	3 670 799	3 118 995
- STEG-IS Congo	2 907 379	2 500 692
- Société Sénégalaise SCL Energie Solution	99 837	85 872
- Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited (SIC)	663 583	532 431
Produits à recevoir	15 422	38 125
Comptes de régularisation actif :	4 913 965	4 225 312
- Charges reportées d'assistance et de représentation commerciale (2)	4 434 763	4 006 705
- Charges comptabilisées d'avance (loyers, primes d'assurance ...)	479 202	218 607
Débiteurs divers	223 005	-
<i>Total en DT</i>	23 197 637	13 867 975

1) Créance sur le fournisseur SIAME de 750 000 DT

En mars 2015, un protocole d'accord a été conclu entre la STEG-IS et la SIAME, suite au problème de remplacement des caches-bornes des compteurs défectueux (modèle ME512P) dans le cadre du projet EWSA Rwanda. En vertu de ce protocole, la SIAME s'engage à dédommager partiellement (pour la somme de 750 000 DT), la STEG-IS pour les pertes qu'elle a subies selon les modalités suivantes :

- Paiement d'une somme forfaitaire de 400 000 DT en deux tranches de 200 000 DT chacune, selon le calendrier suivant :
 - 200 000 DT à la signature de l'accord ; et
 - 200 000 DT par traite à échoir le 31/01/2016.
- La SIAME s'engage, en outre, à accorder à la STEG-IS une ristourne de 10% sur ses achats futurs afin de résorber le reliquat de 350 000 DT, avant la date limite du 31 décembre 2016. Il est à signaler que pour pouvoir bénéficier des commandes de la STEG-IS, la SIAME doit présenter la meilleure offre financière.
- La STEG-IS mettra à la disposition de la SIAME les 20 000 compteurs défectueux démontés pour les rapatrier à ses frais, après accomplissement des formalités requises par la réglementation douanière en vigueur en Tunisie.

Il s'ensuit qu'une créance sur la SIAME a été constatée depuis 2014 pour un montant de 750 000 DT, et ce, en diminution des charges engagées par la STEG-IS lors du remplacement des compteurs défectueux fournis par la SIAME dans le cadre du projet EWSA Rwanda.

Dans le cadre de ce protocole d'accord, la STEG-IS a encaissé le 8 mai 2015 et le 8 février 2016 les deux tranches de 200 000 DT chacune. Cependant, le solde du fournisseur SIAME au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2018 est encore débiteur de 322 270 DT (en l'absence d'achats effectués par la STEG-IS auprès de la SIAME). Un doute plane sur le recouvrement de cette créance et, à notre avis, une provision pour dépréciation doit être comptabilisée pour son montant intégral.

2) Charges reportées d'assistance et de représentation commerciale à l'étranger

Les contrats d'assistance et de représentation commerciale, conclus par la STEG-IS avec des personnes physiques ou morales de nationalité étrangère (des agents) pour le développement de sa part de marché notamment en Afrique et au Moyen Orient, prévoient généralement des honoraires (ou des commissions) proportionnels au chiffre d'affaires du contrat signé avec le client. Le fait générateur de leur paiement est l'encaissement des produits du contrat.

En application du principe de rattachement des charges aux produits, la STEG-IS comptabilise en résultat net les honoraires ou commissions à payer sur les produits des contrats comptabilisés en revenus et non encore encaissés et, inversement, elle constate dans un compte de régularisation actif (charges comptabilisées d'avance) les honoraires ou commissions déjà payés aux agents, notamment sur les avances reçues des clients étrangers, et correspondant au chiffre d'affaires des périodes futures.

Au 31 décembre 2018, les honoraires ou commissions payés d'avance et différés à l'actif du bilan se détaillent comme suit :

Entité	Projet concerné	Montant en devises	Montant en DT
MEAC	EDCL Rwanda	704 077 \$	1 717 174
ALBERT BUTAR	REA 3 Tanzanie	241 477 \$	591 592
AESG	Mbeya & Pwani	4 623 \$	13 700
DASH	Kenya Lot 2	399 689 \$	969 765
DASH	Kenya Lot 14	244 740 \$	703 823
MEAC	REA Ouganda	153 090 \$	438 709
Total		1 747 696	4 434 763

Le contrat d'assistance et de représentation commerciale relatif au Projet Kenya (Lots 2 et 14) a été conclu par la STEG-IS avec l'entreprise DASH pour une rémunération globale de 889 169 \$ représentant 5% des revenus du Projet s'élevant à 17 783 380 \$.

En 2018, la STEG-IS a encaissé une avance de 20% du montant du marché signé avec son client kenyan, ce qui a permis à l'entreprise d'assistance et de représentation commerciale DASH de facturer à la STEG-IS et d'encaisser environ 72% de sa rémunération globale, soit un montant de 644 429 \$. Aucun chiffre d'affaires n'a été comptabilisé en 2018 au titre de ce Projet au Kenya.

Le contrat d'assistance et de représentation commerciale relatif au Projet REA Ouganda a été conclu par la STEG-IS avec l'entreprise MEAC pour une rémunération globale de 505 914 \$ représentant 7% des revenus du projet s'élevant à 7 227 333 \$.

En 2018, la STEG-IS a encaissé une avance de 20% du montant du marché signé avec son client ougandais, ce qui a permis à l'entreprise d'assistance et de représentation commerciale MEAC de facturer à la STEG-IS et d'encaisser environ 40% de sa rémunération globale, soit un montant de 202 366 \$. Le chiffre d'affaires comptabilisé en 2018 au titre de ce Projet en Ouganda correspond à 10% du montant contractuel.

NOTE N°9 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Prêts au personnel à moins d'un an	78 307	45 703
Placements monétaires :	1 126 255	2 500 000
- Principal	1 126 255	2 500 000
- Intérêts à recevoir	-	-
Total en DT	1 204 562	2 545 703

NOTE N°10 : LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
CCP SERGAZ - Fonds mis à disposition pour droits de servitudes à payer	4 128	4 188
Banques :	33 600 414	50 443 277
- Banques Siège (Tunis)	29 469 554	45 118 687
. TND	1 383 029	935 882
. USD (*)	20 674 951	34 601 152
. EURO	7 411 574	9 581 653
- Banques Chantiers (Rwanda, Sénégal, Congo, Tanzanie .)	4 130 860	5 324 590
Régies d'avances et accréditifs - Projet Kenya	619 096	-
Caisses :	402 858	329 550
- Caisse Siège (Tunis)	180	9 334
- Caisses Chantiers (Rwanda, Sénégal, Congo, Tanzanie...)	402 678	320 216
Total en DT	34 626 496	50 777 015

(*) Dont un montant global de 2 205 395 DT (soit l'équivalent de 885 415 USD) bloqué suite à une saisie conservatoire opérée par la CNSS sur des comptes en devises ouverts auprès des banques STB et Amen Bank.

NOTE N°11 : TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

(En DT)

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Subventions d'investissement	Bénéfices non répartis	Total
Soldes au 31 décembre 2016	50 000 000	3 000 000	11 000 000	-	10 631 495	74 631 495
Affectation bénéfice 2016	-	531 575	-	-	-531 575	-
Dividendes à servir	-	-	-	-	-3 000 000	-3 000 000
Bénéfice 2017	-	-	-	-	1 222 425	1 222 425
Soldes au 31 décembre 2017	50 000 000	3 531 575	11 000 000	-	8 322 345	72 853 920
Affectation bénéfice 2017	-	416 117	-	-	-416 117	-
Dividendes à servir	-	-	-	-	-1 500 000	-1 500 000
Subventions acquises	-	-	-	5 000	-	5 000
Amortissements des subventions	-	-	-	-375	-	-375
Bénéfice 2018	-	-	-	-	8 872 016	8 872 016
Soldes au 31 décembre 2018	50 000 000	3 947 692	11 000 000	4 625	15 278 244	80 230 561

Le bénéfice par action s'élève à 1,774 DT en 2018, contre 0,244 DT en 2017 (sur la base de 5 000 000 actions ordinaires en circulation), soit une augmentation de 627%.

NOTE N°12 : EMPRUNTS (NON COURANTS)

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
STB - crédit à moyen terme (*)	5 112 770	-
<i>Montant Net en DT</i>	5 112 770	-

(*) Afin d'assurer le financement du Projet HT au Rwanda portant sur la conception, la fourniture, le montage et la mise en service de la ligne 110 kV Gahanga-Rilima et de la ligne 220 kV Mamba-Rwabusoro-Rilima et des sous-stations associées (Lot 2), la STEG-IS a bénéficié d'un crédit à moyen terme de 15 000 000 USD, accordé par la Société Tunisienne de Banque (STB) aux conditions suivantes :

- *Durée de remboursement : 5 ans dont une année de grâce ;*
- *Taux d'intérêt annuel : libor 6 mois majoré de 2,75%.*

NOTE N°13 : PROVISIONS

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
<i>Provisions pour risques et charges - Siège :</i>	2 894 212	894 212
- <i>Provisions pour risques sociaux</i>	550 891	550 891
- <i>Provisions pour risques fiscaux</i>	2 343 321	343 321
<i>Total en DT</i>	2 894 212	894 212

1) Provisions pour risques sociaux

Les provisions pour risques sociaux se rapportent essentiellement aux résultats d'un contrôle comptable de la situation de la STEG-IS au titre des exercices 2010, 2011 et 2012, effectué par la CNSS au cours de l'exercice 2013, notifiés en date du 31 décembre 2013.

La CNSS réclame le paiement d'un complément de cotisations pour un montant de 2 320 843 DT, provenant essentiellement de l'intégration dans l'assiette de cotisation des éléments suivants :

- Les indemnités d'expatriation et autres formes d'intéressement servis au personnel de la STEG détaché auprès de la STEG-IS, soumis au régime CNRPS ;
- Les indemnités spécifiques d'expatriation servies au personnel de la STEG-IS ayant participé à l'exécution des projets à l'étranger. Ces indemnités d'expatriation sont exclues de l'assiette de cotisation aux termes de l'article 1 point 17 du décret n°2003-1098 du 19 mai 2003, fixant la liste des avantages exclus de l'assiette de cotisation au titre des régimes de sécurité sociale ;
- Les coûts des travaux de sous-traitance assurés par des entreprises locales dans le cadre de la réalisation des projets à l'étranger ;
- Des comptes de passif (fournisseurs et charges à payer) dont les soldes ont été déjà pris en compte au niveau des charges (double emploi) ;
- Les frais de mission et de réception à l'étranger (justifiés par des factures ou déterminés selon le barème applicable) ;
- Des honoraires justifiés par des factures émanant de personnes physiques ou morales patentées.

La STEG-IS a répondu, dans le délai légal, à cette notification en démontrant le caractère non fondé de la quasi-totalité des éléments de redressement, en s'appuyant sur les textes légaux qui sont applicables dans les circonstances et en fournissant les preuves matérielles requises (états, conventions, factures, etc.).

Plusieurs réunions ont été tenues avec la Direction Générale et le bureau concerné de la CNSS pour discuter les éléments de réponse avancés par la STEG-IS. Le 13 février 2015, la CNSS a révisé à la baisse le montant réclamé en adressant une deuxième notification exigeant le paiement d'un complément de cotisations de 2 203 563 DT, soit une réduction à de 117 280 DT. La STEG-IS s'est opposée, dans le délai légal, à cette deuxième notification.

Par prudence, une provision pour risque social (objet d'un litige en cours) a été constituée par la STEG-IS, de manière progressive sur les trois exercices 2013, 2014 et 2015, pour un montant global de 1 652 672 DT (soit 75% du montant de la deuxième notification).

Une reprise sur provision pour risque social a été comptabilisée en 2016 pour un montant de 1 101 781 DT afin de ramener le solde de ce passif de 1 652 672 DT au 31 décembre 2015 à 550 891 DT au 31 décembre 2016 (soit 25% du montant de la deuxième notification), en s'appuyant sur le jugement préliminaire prononcé en faveur de la STEG-IS sous le n°22 en date du 8 mars 2017 ainsi que la correspondance de l'avocat chargé de l'affaire reçue en date du 5 juillet 2017 qui confirme la révision à la baisse du risque social encouru. Signalons qu'une expertise judiciaire a été ordonnée par la Cour d'Appel de Tunis en date du 8 mars 2017. Toutefois, aucun jugement d'appel n'a été prononcé jusqu'à la date d'établissement des présents états financiers.

2) Provisions pour risques fiscaux

Les provisions pour risques fiscaux ont été constituées par la STEG-IS pour couvrir essentiellement les risques de redressement de sa situation fiscale notamment au titre des activités hors établissements stables situés à l'étranger pour les exercices 2013 à 2018. En effet, la STEG-IS a fait l'objet des deux contrôles fiscaux suivants :

a) Vérification préliminaire

Le 29 décembre 2016, la STEG-IS a reçu une notification des résultats de la vérification préliminaire de sa situation fiscale au titre des exercices 2012, 2013 et 2014, effectuée par la Direction des Grandes Entreprises (DGE). Cette vérification a porté sur l'impôt sur les sociétés et les acomptes provisionnels.

L'administration fiscale, après avoir considéré les projets Rwanda et Cameroun comme étant des établissements stables (même si la STEG-IS ne les a pas créés effectivement et n'a pas payé d'impôts sur les résultats aux autorités locales au titre de ces projets), et séparé les produits et les charges concernant ces établissements stables de fait en se basant sur des informations partielles et non fiables (se rapportant notamment aux frais généraux à répartir sur la base du chiffre d'affaires de chaque activité séparée fiscalement par rapport au chiffre d'affaires total de l'année), a redressé à la hausse les bénéfices imposables des autres activités.

De ce fait, elle réclame le paiement d'un complément d'impôt de 2 373 731 DT (dont 805 206 DT de pénalités) sur la base des bénéfices redressés des activités réalisées en dehors des projets Rwanda et Cameroun, s'analysant comme suit :

	2012		2013		2014	
	<i>Principal</i>	<i>Pénalités</i>	<i>Principal</i>	<i>Pénalités</i>	<i>Principal</i>	<i>Pénalités</i>
Impôt sur les Sociétés	794 470	427 028	-	5	-	-
Acomptes provisionnels	-	-	715 023	357 512	59 032	20 661
<i>Sous-totaux annuels</i>	<i>1 221 498</i>		<i>1 072 540</i>		<i>79 693</i>	
Total Général en DT	2 373 731					

La STEG-IS a répondu, dans le délai légal, à cette notification en démontrant le caractère non fondé et exagéré des redressements effectués, en s'appuyant sur les textes légaux qui sont applicables dans les circonstances et en fournissant les preuves matérielles requises. En effet, la STEG-IS a constaté que les bénéfices redressés représentent 142% du chiffre d'affaires en 2012 et 88% du chiffre d'affaires en 2013, ce qui est inacceptable.

Plusieurs réunions ont été tenues avec les vérificateurs de la DGE pour discuter les éléments de réponse avancés par la STEG-IS. Le 13 juillet 2017, la DGE a répondu à l'opposition de la STEG-IS en acceptant le principe de répartition des frais généraux entre les activités sur la base du critère du chiffre d'affaires, sous réserve de la communication des éléments probants justifiant la détermination des montants réels de ces charges communes.

En janvier 2019, la STEG-IS a reçu un arrêté de taxation d'office confirmant les résultats de la vérification préliminaire de sa situation fiscale au titre des exercices 2012 à 2014, consistant en un redressement pour un montant global de 2 373 731 DT.

Conformément aux dispositions du code des droits et procédures fiscaux et tout en rejetant complètement les résultats de cette vérification fiscale préliminaire, la STEG-IS a intenté, auprès du tribunal compétent, une action en justice contre l'administration fiscale afin de défendre ces intérêts.

b) Vérification approfondie

En mai 2019, la STEG-IS a reçu la notification d'une vérification approfondie de sa situation fiscale au titre des exercices 2015, 2016, 2017 et 2018 par la Direction des Grandes Entreprises. Cette vérification porte sur l'impôt sur les sociétés, les acomptes provisionnels, les retenues à la source, la TVA, la TCL et les autres impôts et taxes.

Jusqu'à la date d'établissement des présents états financiers (en octobre 2019), la DGE n'a pas encore achevé ce contrôle fiscal.

Compte tenu de ce qui précède, des provisions ont été constituées par la STEG-IS pour un montant global de 2 343 321 DT afin de couvrir les risques fiscaux encourus.

NOTE N°14 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Fournisseurs d'exploitation - achats de biens et services :	27 087 779	7 492 561
- STEG	2 132 977	1 329 888
- STEG-IS Congo	2 217 005	1 445 091
- Fournisseurs Rwanda	17 186 294	-
- SMART LOGISTIC	521 029	-
- AFRICAN ENERGY GROUP	321 453	-
- SACEM INDUSTRIE	309 832	-
- SIAME	-	1 786
- CONTINENTAL TOURS	158 566	43 069
- BAHDELA COMPANY LIMITED	334 851	566 215
- TUNISIE CABLES	1 136 944	773 204
- CATU	-	54 973
- MEAC GLOBAL LIMITED	291 413	1 419 597
- ASSURANCE STAR	55 605	70 318
- TANGANYIKA WATTLE	-	1 000 099
- KINDOKI TRADERS	286 850	-
- CFAO MOTORS BURKINA	216 826	-
- TOTAL TANZANIA LIMITED	143 697	-
- HYDROSOL FONDATIONS	93 201	-
- MUREKEZI CELESTIN	60 113	-
- LOGISTICS LINK	53 199	-
- TRANSPORTERS WITH HEAVY TRUCK LTD	47 677	-
- DISCOVERY INFORMATIQUE	43 683	-
- GLORY CAR HIRE TOURS AND SAFARIS MSA LTD	41 522	-
- Autres fournisseurs	1 435 042	788 321

Fournisseurs d'exploitation - factures non parvenues :	4 658 264	715 333
- STEG	1 667 928	568 028
- Fournisseurs Sierra Leone	-	61 995
- Fournisseurs Rwanda	1 064 986	-
- Fournisseurs Ouganda	922 215	-
- Autres charges à payer (honoraires, assurances...)	1 003 135	85 310
Fournisseurs d'immobilisations :		
- SOTUALEM	-	37 940
- MAS	92 573	212 886
- NETWORK ASSOCIATE	88 047	-
- INTELO	74 216	-
- MMTG	-	10 449
- UMS	-	10 986
- SITTE	-	6 846
- MEGA SYSTEM	12 675	3 188
- RUSPINA	29 063	29 063
- PICOSOFT	6 664	14 161
- ADB	24 472	-
- Autres fournisseurs	60 371	13 634
Fournisseurs d'exploitation - retenues de garantie	1 356 438	154 952
- Fournisseurs Rwanda	1 334 314	-
- Fournisseurs Sierra Leone	-	102 248
- Autres fournisseurs	22 124	52 704
Fournisseurs d'immobilisations - factures non parvenues	6 510	-
Fournisseurs d'immobilisations - retenues de garantie	104 179	74 474
Fournisseurs d'immobilisations - retenues assurance décennale	67 932	37 736
<i>Total en DT</i>	33 669 183	8 814 209

NOTE N°15 : AUTRES PASSIFS COURANTS

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
Clients créditeurs (avances reçues ...) :	19 618 200	28 418 976
- Clients Rwanda	1 236 925	21 674 319
- Clients Tanzanie	4 027 380	5 935 150
- MAT-DGGT Congo	1 086 612	702 723
- Clients Burkina Faso	79 899	36 890
- MITSUBISHI HITACHI	-	69 894
- Clients Ouganda	3 700 142	-
- Clients Kenya	9 484 512	-
- Autres clients créditeurs	2 730	-
Etat - impôts et taxes :	10 192 645	3 340 236
- Retenues à la source	182 962	103 338
- Impôt sur les Sociétés à payer en Tunisie	192 811	306 069
- Contribution Sociale de Solidarité	78 232	-
- TCL à payer	3 186	6 525
- Provision pour impôt sur les sociétés à payer en Tanzanie (*)	1 315 335	615 335
- Provision pour impôt sur les sociétés à payer au Congo (**)	1 687 272	200 000
- TVA - Projets Tanzanie	4 865 804	-
- Retenues à la source - projets Tanzanie	125 840	125 840
- Retenues à la source - projets Congo	44 454	32 678
- Retenues à la source - projet Rwanda	50 539	-
- ENR et TVA projet PEEDU Congo	1 213 283	1 521 976
- Redevance de rétrocession - projets Congo	426 713	426 713
- Autres taxes à payer	6 214	1 762
SERGAZ - droits de servitudes à payer	60 685	60 685
Créditeurs divers :	324 355	138 277
- CNSS	276 312	120 772
- CNRPS	29 949	6 108
- Autres créditeurs	18 094	11 397
Personnel et comptes rattachés :	804 865	752 534
- Congés à payer - personnel détaché	8 018	8 018
- Congés à payer - personnel permanent	110 983	314 733
- Prime exceptionnelle - personnel permanent	159 736	108 004
- Prime exceptionnelle - personnel détaché	48 800	42 798
- Prime de bilan - Direction Générale	153 315	46 216
- Prime exceptionnelle - Direction Générale	102 551	86 780
- Congés à payer - Direction Générale	33 293	122 581
- Rappels sur salaires, primes et congés - Direction Générale	121 834	-
- Personnel permanent - rémunérations dues	48 068	2 417
- Autres charges à payer	18 267	20 987
Diverses charges à payer :	2 575 773	640 528
- Intéressements à payer	28 453	8 901
- Indemnités d'expatriation à payer	706 548	72 381
- Honoraires et commissions à payer / contrats d'assistance et de représentation	-	488 111
- Actionnaires, dividendes à payer	1 514 503	14 753
- Commissions de gestion / emprunt bancaire STB	112 290	-
- Autres charges à payer (jetons de présence ...)	213 979	56 382
Produits comptabilisés d'avance (sur placements monétaires ...)	-	28 515
Total en DT	33 576 523	33 379 751

(*) Projets MBEYA & PWANI et REA 3 (2017 et 2018).

(**) Projet PEEDU (2017 et 2018).

NOTE N°16 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS**31 décembre 2018 31 décembre 2017**

Échéances à moins d'un an sur emprunts non courants :	1 856 528	-
- STB - crédit à moyen terme	1 856 528	-
Lettres de crédit :	2 706 750	-
- Banque de Tunisie - financement en devises	2 480 627	-
- STB - financement en devises	226 123	-
Découverts bancaires :	29 863	-
- ATB	29 863	-
<i>Total en DT</i>	4 593 141	-

NOTE N°17 : REVENUS

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Travaux et prestations de services - exportation :	111 666 544	51 865 147
- MBEYA & PWANI Tanzanie	19 993 261	26 351 339
- EDCL Rwanda - projet HT	47 361 881	-
- REA 3 Tanzanie	26 988 134	-
- REA Ouganda	2 107 885	-
- REA Tanzanie (*)	-	-1 009 129
- TANESCO Tanzanie	-	97 060
- EDCL Rwanda	544 243	10 250 208
- Ministère de l'Energie de la Sierra Leone	-	601 369
- NEUC Liban	314 837	848 661
- PEEDU Congo	7 298 589	10 498 914
- MABOMBO Congo	-	234 604
- CEET Togo	575 737	-
- SNE Tchad	1 801 290	1 212 406
- SCL Sénégal	290 044	359 278
- Electricité de Djibouti	553 159	471 858
- STEG-IS SAUDI	2 664 217	795 227
- SONABEL Burkina Faso	799 245	857 497
- INTEC	224 234	241 255
- Autres clients export	149 788	54 600
Travaux et prestations de services - marché local :	382 547	304 106
- CPC	120 949	103 016
- STIR	113 091	106 689
- CEMENTS JBEL OUST	-	9 900
- CARTHAGO S.A.	9 600	17 500
- BRIQUETERIE JBEL OUST	18 000	-
- GINOR	-	18 040
- NITROKYM	12 000	-
- CEMENTS DE BIZERTE	17 347	-
- DSI	9 360	-
- CLARK ENERGY	22 950	-
- Autres clients locaux	59 250	48 961
Total en DT	112 049 091	52 169 253

(*) Ce montant correspond essentiellement à la valeur des travaux d'installation de 11 270 compteurs non exécutés pour un chiffre d'affaires de 856 102 DT, et ce, dans le cadre d'un marché conclu par la STEG-IS avec le client REA Tanzanie et clôturé en 2017.

NOTE N°18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Amortissements des subventions d'investissement	375	-
Indemnisations assurances	10 991	46 733
<i>Total en DT</i>	11 366	46 733

NOTE N°19 : ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMÉS

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Matériels et fournitures - projets Tanzanie	27 534 534	14 448 523
Matériels et fournitures - projet Sierra Leone	-	445 470
Matériels et fournitures - projets Congo	761 355	3 067 014
Matériels et fournitures - projets Rwanda	22 800 049	4 385 005
Matériels et fournitures - projet Ouganda		
Matériels et fournitures - projet Sénégal	547 284	-
Matériels et fournitures - autres projets	-	
Equipements et outillages - divers projets	2 063 956	724 675
Produits alimentaires - divers projets	508 115	17 250
Produits pharmaceutiques - divers projets	9 844	11 687
Carburants et lubrifiants	432 076	45 561
Electricité	147 446	33 621
Fournitures de bureaux	371 466	237 991
Autres achats	3 688 429	895 783
<i>Total en DT</i>	60 197 900	24 313 283

NOTE N°20 : CHARGES DE PERSONNEL

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Salaires et compléments de salaires - Direction Générale (*)	630 677	399 511
Salaires et compléments de salaires - personnel permanent (*)	2 078 663	1 150 610
Salaires et compléments de salaires - personnel détaché	30 564	-
Rémunération du Président du Conseil d'Administration	2 118	2 868
Congés payés (variation)	39 964	93 169
Charges sociales légales et autres charges de personnel	496 447	325 459
<i>Total en DT</i>	3 278 433	1 971 617

(*) Les salaires et compléments de salaires relatifs à l'exercice 2018 comprennent une prime exceptionnelle au profit du personnel permanent correspondant à deux salaires mensuels, pour un montant brut global de 159 736 DT, et une prime exceptionnelle au profit de la Direction Générale correspondant à quatre salaires mensuels, pour un montant brut global de 102 551 DT.

NOTE N°21 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Dotations aux amortissements des immobilisations incorp. Et corp.	1 067 878	288 619
Dotations aux provisions pour risques et charges	2 000 000	-
Reprises sur provisions pour risques et charges		-274 709
Dotations aux provisions pour dépréciation des clients	4 121 564	2 504 550
Reprises sur provisions pour dépréciation des clients	-13 651	-
Total en DT	7 175 791	2 518 460

NOTE N°22 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Services extérieurs :	64 879 639	28 077 611
- Intéressements servis aux détachés STEG	2 035 313	1 734 370
- Autres intéressements servis	2 810 786	1 377 013
- Rémunération STEG / détachement de son personnel	1 912 705	1 541 978
- Transports sur ventes (d'équipements électriques)	4 331 772	2 481 403
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	8 218 481	4 034 733
- Honoraires et commissions d'assistance et de représentation commerciale à l'étranger (*)	2 888 140	2 120 654
- Travaux de sous-traitance - STEG-IS Congo	-	1 597 845
- Travaux de sous-traitance - projets Congo	1 342 343	-
- Travaux de sous-traitance - projet HT Rwanda	16 584 513	-
- Autres sous-traitance générale	1 093 416	1 925 956
- Transports et déplacements	7 437 852	2 502 410
- Missions et réceptions	3 109 730	2 404 208
- Frais de formation	153 434	78 234
- Loyers et charges locatives - divers projets	6 471 935	2 977 663
- Autres loyers et charges locatives	141 961	247 071
- Jetons de présence	40 000	60 000
- Services bancaires et assimilés	1 397 110	391 552
- Primes d'assurance (export, maladies) - divers projets	519 853	229 138
- Primes d'assurance - siège Tunis	320 628	231 644
- Frais postaux et de télécommunications	239 506	146 364
- Dons et subventions	49 340	45 650
- Timbres de voyage	24 420	18 360
- Maintenance informatique	54 414	28 556
- Frais de publicité et publications	162 852	110 422
- Entretien et réparations	177 867	127 644
- Personnel extérieur à l'entreprise - divers projets	2 978 379	1 623 260
- Autres personnel extérieur à l'entreprise et autres services extérieurs	382 889	41 483
Impôts et taxes	2 111 175	563 344
Total en DT	66 990 814	28 640 955

(*) *Honoraires et commissions d'assistance et de représentation commerciale à l'étranger*

Les honoraires et commissions d'assistance et de représentation commerciale à l'étranger qui sont encourus par la STEG-IS au titre des revenus comptabilisés en fonction des pourcentages d'avancement des projets au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 totalisent 2 888 140 DT et se décomposent comme suit :

<i>Entité</i>	<i>Projet concerné</i>	<i>Charges 2018</i>	<i>Revenus 2018</i>	<i>%</i>
AESG - Africa Energy Services Group Ltd	Mbeya & Pwani Tanzanie	230 096	19 993 261	1%
MEAC	PEEDU	549 765	7 298 589	8%
MEAC	EDCL Rwanda	1 286 378	47 361 881	3%
ALBERT BUTAR	REA 3 Tanzanie	680 691	26 988 134	3%
MEAC	REA Uganda	141 210	2 107 885	7%
Total en DT		2 888 140	103 749 750	3%

NOTE N°23 : CHARGES FINANCIÈRES

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Pertes de change matérialisées :	1 334 003	414 675
- Activités des établissements stables à l'étranger	1 265 448	357 745
- Activités hors établissements stables à l'étranger	68 555	56 930
Pertes de change non matérialisées :	10 927 490	1 384 920
- Activités des établissements stables à l'étranger	9 531 178	1 364 221
- Activités hors établissements stables à l'étranger	1 396 312	20 699
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	-	9 188
Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	-	-81 307
Intérêts des emprunts	9 158	-
Pénalités fiscales	36 511	2 781
Total en DT	12 307 162	1 730 257

NOTE N°24 : PRODUITS FINANCIERS

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Gains de change matérialisés	3 264 003	953 077
Gains de change non matérialisés / créances clients étrangers	496 976	1 116 189
Gains de change / actualisation trésorerie en devises	8 134 693	3 021 407
Gains de change non matérialisés / CC des sociétés du groupe	531 696	469 598
Autres gains de change non matérialisés	185 051	6 509
Intérêts créditeurs des CCB	13 798	64 527
Produits des participations (STEG-IS SAUDI et SONEDE International)	370 742	-
Produits des placements monétaires	99 203	900 435
<i>Total en DT</i>	13 096 162	6 531 742

NOTE N°25 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Pertes résultant de l'apurement des comptes de tiers	4 628	1 679
Contribution Sociale de Solidarité (*)	78 232	-
Pertes sur créances irrécouvrables	20 981	-
Pertes sur sorties d'immobilisations	25 301	-
Autres pertes exceptionnelles	22 091	46
<i>Total en DT</i>	151 233	1 725

(*) *Instituée par la loi de finances pour l'année 2018 et calculée au taux de 1% sur la base du résultat fiscal relatif à l'exercice 2018 généré par les activités hors établissements stables situés à l'étranger.*

NOTE N°26 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Gains sur cession d'immobilisations	9 602	17 810
Profits résultant de l'apurement des comptes de tiers	34 258	11 094
Autres gains ordinaires	23	8 332
<i>Total en DT</i>	43 883	37 236

NOTE N°27 : IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

	31 décembre 2018	31 décembre 2017
IS au titre des activités hors établissements stables situés à l'étranger (<i>voir note n°25-1</i>)	879 647	761 454
Provision IS au titre des activités de l'établissement stable situé à l'étranger - Projets Congo	1 687 272	200 000
Provision IS au titre des activités de l'établissement situé à l'étranger - Projets Tanzanie	500 000	300 000
<i>Total en DT</i>	3 066 919	1 261 454

NOTE N°27-1 : TABLEAU DE DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL*(En DT)***Exercice clos le
31 décembre 2018**

Résultat net de l'exercice	8 872 016
Réintégrations :	119 006 889
- Impôts sur les sociétés	879 647
- Charges relatives aux établissements stables situés à l'étranger	101 512 139
- Quote-part de frais généraux du siège de Tunis imputable aux établissements situés à l'étranger	9 949 893
- Pénalités fiscales	25 047
- Contribution Sociale de Solidarité	78 232
- Timbres de voyage	24 420
- Dotations aux provisions non déductibles	2 075 686
- Dons et subventions	49 340
- Cadeaux excédentaires non déductibles	10 779
- Charges d'une valeur supérieure ou égale à 5.000 DT payées en espèces	47 051
- Autres charges non déductibles	73 001
- Pertes de change non réalisées en 2018	1 396 312
- Gains de change déduits en 2017 et réalisés en 2018	2 885 342
Déductions :	-120 055 713
- Produits réalisés par les établissements stables situés à l'étranger	-111 715 344
- Dividendes	-370 742
- Reprises sur provisions non déductibles	-13 651
- Gains de change non réalisés en 2018	-7 935 277
- Pertes de change réintégrées en 2017 et réalisées en 2018	-20 699
Bénéfice fiscal	7 823 192
Moins : Produits hors exploitation :	96 232
- Produits des placements monétaires	86 630
- Plus-values sur cession d'immobilisations corporelles	9 602
Bénéfice provenant de l'exploitation	7 726 960
Chiffre d'affaires total (hors établissements stables situés à l'étranger)	5 348 927
Chiffre d'affaires à l'export (hors établissements stables situés à l'étranger)	4 966 380
Bénéfice à l'exportation	7 174 340
Bénéfice local	648 852
Impôts sur les sociétés :	879 647
- IS au taux de 25% (exigible en Tunisie)	162 213
- IS au taux de 10% (exigible en Tunisie)	717 434
Acomptes provisionnels	-685 309
Retenues à la source	-1 527
Impôt sur les sociétés à payer (en Tunisie)	192 811

NOTE N°28 : ENGAGEMENTS HORS BILAN**I. Engagements donnés :**

	ÉTAT DES GARANTIES BANCAIRES ÉMISES ARRÊTÉ AU 31/12/2018					
	TND	EUR	USD	TZS	KES	FCFA
CAUTIONS DOUANIÈRES	13 000					
CAUTIONS DE SOUMISSION		174 900	580 000			261 565 000
CAUTIONS D'AVANCE		2 047 523	16 179 286	4 723 842 330	49 671 954	387 889 618
CAUTIONS DÉFINITIVES		940 363	5 884 533	3 981 764 841	24 835 977	
Total	13 000	3 162 786	22 643 818	8 705 607 171	74 507 931	649 454 618

II. Garanties reçues :

Fournisseur	Type de la caution	Montant en DT
SACEM Industries	Caution bancaire d'avance	358 032
Tunisie Câbles	Caution bancaire d'avance	916 208
Total		1 274 240

NOTE N°29 : OPÉRATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

a) Identification des parties liées

Les parties liées à la société STEG International Services (STEG-IS), autres que les dirigeants sociaux (Président du Conseil d'Administration, Directeur Général et Directeur Général Adjoint), sont les suivantes :

- Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG), actionnaire principal ;
- STEG-IS Congo (filiale) ;
- Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited - SIC (filiale en Tanzanie) ;
- SCL Énergie Solution (Joint Venture au Sénégal) ;
- Société Tuniso-Saoudienne de l'Électricité et du Gaz (Joint Venture en Arabie Saoudite) ;
- Société IDC, actionnaire et administrateur.

b) Transactions et soldes relatifs aux parties liées

1) En avril 2009, la société STEG International Services (STEG-IS) a renouvelé les termes de la convention cadre conclue avec son principal actionnaire, la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG). Les principales dispositions de cette convention qui a pour objet de fixer les modalités de coopération en matière de détachement de personnel, de formation et de location de matériel d'essais et de mesure, afin de faire bénéficier la STEG-IS de l'assistance de la STEG dans la réalisation des prestations relevant des domaines de son activité d'exploitation, se résument comme suit :

- *Durée* : Trois années à partir de la date d'expiration de la précédente convention (conclue pour deux années à partir de mars 2007), renouvelables pour la même période par tacite reconduction sauf résiliation demandée par l'une des parties par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant un préavis de trois mois ;
- *Rémunération* :
 - Détachement normal : La rémunération des agents détachés et tous les frais annexes liés à l'exercice de leur mission sont pris en charge directement par la STEG-IS ;
 - Détachement pour mission : La rémunération du personnel détaché pour mission continue à être servie directement à l'intéressé par la STEG et la STEG-IS accordera directement à l'agent détaché un intéressement. En cas de déplacement en Tunisie ou à l'étranger, le personnel détaché sera intégralement pris en charge par la STEG-IS ;
- *Remboursement de la rémunération* : La STEG-IS rembourse à la STEG la rémunération des agents en détachement normal, qui continuent à être payés par cette dernière, majorée des frais de gestion fixés à 15% ainsi que la rémunération des agents en détachement pour missions suivant le barème joint à la convention ;
- *Modalités de paiement* : La STEG-IS procède au paiement dans un délai maximum de 60 jours à compter de la réception du mémoire de règlement trimestriel.

En septembre 2011, les deux sociétés ont signé un avenant n°2 à cette convention cadre en vertu duquel la STEG percevra 10% de la rémunération de ses agents en position de détachement normal auprès de la STEG-IS et payés directement par cette dernière. Le pourcentage sus-indiqué est appliqué à la rémunération brute de l'agent concerné pendant la période de son détachement (salaire de base majoré des indemnités permanentes et occasionnelles).

Dans le cadre de ladite convention cadre et au titre de l'exercice 2018, les prestations de services facturées (ou à facturer) par la STEG à la STEG-IS se sont élevées à 1912 705 DT et les intéressements servis (ou à servir) au personnel de la STEG détaché pour mission auprès de la STEG-IS ont atteint 1 986 513 DT. Au 31 décembre 2018, le solde au bilan de la STEG-IS du fournisseur STEG, au titre des prestations fournies objet de cette convention cadre, est de 3 777 323DT.

- 2) Au cours de l'exercice 2015, la STEG-IS a financé les frais de constitution et d'autres frais antérieurs au démarrage de sa filiale STEG-IS Congo (dont le capital est entièrement détenu par la STEG-IS) pour un montant global de 29 564 700 Francs CFA s'analysant comme suit :

	Montant en Francs CFA
Frais de constitution	3 357 200
Frais antérieurs au démarrage	12 207 500
Avances de trésorerie	14 000 000
Total	29 564 700

Selon le procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la STEG-IS Congo, tenue à Brazzaville le 18 septembre 2015, ces avances de trésorerie non rémunérées seront remboursées à la STEG-IS (société mère) lorsque cette filiale entrera en exploitation.

Un montant de 11 520 DT (soit l'équivalent de 3 100 000 Francs CFA) a été remboursé par la STEG-IS Congo au cours de l'exercice 2017. Un reliquat de 138 271 DT par application du cours de change en vigueur au 31 décembre 2018 (soit l'équivalent de 26 464 700 Francs CFA) figure parmi les actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté à cette date.

Par ailleurs, la STEG-IS a financé, au cours de l'exercice 2016, l'acquisition du matériel roulant et d'autres frais liés à l'exécution, par sa filiale STEG-IS Congo, des prestations de sous-traitance relatives aux projets Mabombo et Loudima dans la République du Congo, et ce, pour un montant cumulé de 2 724 698 DT par application du cours de change en vigueur au 31 décembre 2018 (soit l'équivalent de 521 500 000 Francs CFA) s'analysant comme suit :

	Montant en Francs CFA
Matériel roulant et outillages	250 000 000
Frais liés à l'exécution des prestations de sous-traitance	271 500 000
Total	521 500 000

Au cours de l'exercice 2017, la STEG-IS a accordé à la STEG-IS Congo diverses avances de trésorerie pour un montant de 44 410 DT par application du cours de change en vigueur au 31 décembre 2018 (soit l'équivalent de 8 500 000 Francs CFA).

Au titre de toutes ces avances de trésorerie non rémunérées, la STEG-IS Congo (société du groupe) affiche un solde débiteur de 2907379DT au niveau des autres actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2018.

- 3) Le 15 février 2016, la STEG-IS a conclu avec sa filiale STEG-IS Congo, deux contrats portant sur l'exécution des prestations de sous-traitance relatives aux marchés suivants :
- Contrat liant la STEG-IS à la société MAT-DGGT Congo et portant sur les travaux d'électrification de l'Institut de Formation Technique et Professionnelle (IFTPL) de Loudima dans la République du Congo, pour un montant de 428 040 000 Francs CFA ;
 - Contrat liant la STEG-IS à la société MAT-DGGT Congo et portant sur les travaux d'électrification de la localité de Mabombo dans la République du Congo, pour un montant de 998 760 000 Francs CFA.

De son côté, la STEG-IS fournira à la STEG-IS Congo les prestations d'assistance technique nécessaires à la réalisation des projets Loudima et Mabombo, s'analysant comme suit :

- Coordination et supervision de l'ensemble des plans, commandes et exécution des travaux de construction d'infrastructure électrique et câblage de réseaux électriques ;
- Mise à disposition périodique de personnel qualifié chargé du montage et de la supervision des chantiers d'exécution du marché.

En 2017, la STEG-IS Congo a facturé à la STEG-IS des prestations de sous-traitance relatives au projet Mabombo pour un montant de 19 975 200 Francs CFA.

Rappelons qu'en 2016, la STEG-IS a également facturé à la STEG-IS Congo des prestations d'assistance technique relatives aux projets Loudima et Mabombo pour les montants respectifs de 7 587 079 Francs CFA et 16 167 921 Francs CFA.

La dette de la STEG-IS Congo envers la STEG-IS, résultant de ces prestations d'assistance technique, s'élève à 124 114 DT au 31 décembre 2018 (voir Note 7 des états financiers).

- 4) Le 15 février 2017, la STEG-IS a conclu avec la STEG-IS Congo un contrat de prestations de sous-traitance relatives au projet PEEDU, pour un montant annuel forfaitaire de 342 432 000 Francs CFA. Aux termes de ce contrat, la STEG-IS Congo s'engage à fournir les services suivants :
- Mise à disposition du personnel expatrié spécialisé ;
 - Mise à disposition d'un local à titre de domiciliation, y compris le matériel informatique et bureautique ;
 - Mise à disposition du matériel roulant.

Au titre de l'exercice 2018, la STEG-IS Congo a facturé à la STEG-IS des prestations de services (location véhicule, location manitou, mise à disposition du personnel, domiciliation, etc.) relatives au projet PEEDU pour un montant de 777 963 DT (soit l'équivalent de 166 169 720 Francs CFA).

La dette de la STEG-IS envers la STEG-IS Congo, résultant de ces prestations de sous-traitance, s'élève à 2 268 416 DT au 31 décembre 2018 (voir Note 14 des états financiers).

- 5) Au cours de l'exercice 2016, la STEG-IS a financé l'acquisition de véhicules et d'autres frais liés à l'obtention de l'agrément pour l'exercice de son activité, par sa filiale Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited (SIC), dont le capital est entièrement détenu par la STEG-IS, pour un montant cumulé de 348 492 DT (soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens et 107 600 USD).

La filiale SIC Tanzanie s'est engagée à rembourser à la STEG-IS la totalité de ces avances de trésorerie non rémunérées selon le calendrier suivant :

- 96 827 DT (soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens) avant la fin de l'exercice 2017 ;
- 251 665 DT (soit l'équivalent de 107 600 USD) avant la fin de l'exercice 2018.

D'autres avances de trésorerie non rémunérées, totalisant les sommes de 68 523 210 Shillings Tanzaniens et 84 119 USD, ont été accordées par la STEG-IS à sa filiale SIC Tanzanie au cours des exercices 2017 et 2018.

En 2017, un montant de 92 182 DT a été remboursé par la filiale SIC Tanzanie à la STEG-IS (soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens).

Le reliquat non encore remboursé des avances de trésorerie non rémunérées, accordées en 2016, 2017 et 2018, figure parmi les actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2018. En effet, la société du groupe SIC Tanzanie affiche un solde débiteur de 663 583DT à cette date.

- 6) Pour le financement de ses activités d'exploitation et afin d'accélérer l'encaissement du prêt BIDC, la STEG-IS a accordé à la société sénégalaise SCL Énergie Solution (dont le capital est détenu par la STEG-IS à raison de 50%), diverses avances de trésorerie non rémunérées pour un montant de 86 611 DT (soit l'équivalent de 26 008 199 Francs CFA). Cette société du groupe affiche un solde débiteur de 99 837DT (soit l'équivalent de 19 108 554 Francs CFA) parmi les autres actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2018.

- 7) Au cours de l'exercice 2018, la STEG-IS a facturé à la société SCL Énergie Solution des prestations d'études, d'assistance technique, de fourniture de matériel et de supervision des travaux d'électrification rurale de 111 localités dans la concession de Mbour au Sénégal, pour un montant cumulé de 290 044 DT.

Au 31 décembre 2018, le solde au bilan de la STEG-IS du client SCL Énergie Solution au titre de ces prestations de services est de 1 828 621DT.

- 8) Au cours de l'exercice 2018, la STEG-IS a facturé à la STEG-IS SAUDI des prestations d'assistance technique pour un montant de 2 664 217 DT.

Au 31 décembre 2018, le solde au bilan de la STEG-IS du client STEG-IS SAUDI est de 2 666 938 DT.

- 9) Au cours de l'exercice 2015, la STEG-IS a facturé à la société IDC, actionnaire et administrateur, des travaux de sous-traitance dans le cadre du projet de la centrale de Balingué au Mali, pour un montant de 133 728 DT. Au 31 décembre 2018, le solde au bilan de la STEG-IS du client IDC, au titre de ces prestations de services, est de 84 427 DT.

NOTE N°30 : TABLEAU DES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

	Exercice clos le 31 décembre 2018	Exercice clos le 31 décembre 2017
Revenus et autres produits d'exploitation	112 060 082	52 215 986
Production stockée / Déstockage de production	36 839 766	2 875 212
PRODUCTION	148 899 848	55 091 198
Achats d'approvisionnements	-60 197 900	-24 313 283
Services extérieurs et autres charges externes	-64 879 639	-28 077 611
VALEUR AJOUTÉE BRUTE	23 822 309	2 700 304
Charges de personnel	-3 278 433	-1 971 617
Impôts et taxes	-2 111 175	-563 344
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	18 432 701	165 343
Charges financières	-12 307 162	-1 802 376
Produits financiers	13 096 162	6 531 742
Autres pertes ordinaires	-151 233	-1 725
Autres gains ordinaires	43 883	37 236
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes)	-7 175 791	-2 446 341
Amortissements des subventions d'investissement	375	-
Impôts sur le résultat	-3 066 919	-1 261 454
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	8 872 016	1 222 425

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF À EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Messieurs les Actionnaires de la Société STEG International Services,

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société STEG International Services - STEG-IS (la « Société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 80 230 561 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 8 872 016 DT.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Société au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou

non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Société. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne de la Société, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 31 octobre 2019

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GÉNÉRALED'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT - GEM

Abderrazak GABSI, associé gérant

MAHDI KOBBI

Expert-comptable

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF À EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Messieurs les Actionnaires de la Société STEG International Services,

En application des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions et opérations conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 (antérieures et nouvelles)

- 1) En application des termes de la convention cadre conclue en 2009 avec la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG), principal actionnaire et administrateur, et portant sur la fixation des modalités de coopération en matière de détachement de personnel, de formation et de location de matériel d'essais et de mesure, afin de faire bénéficier la STEG-IS de l'assistance de la STEG dans la réalisation de ses activités d'exploitation, telle que complétée et modifiée par les avenants subséquents, les prestations de services facturées (ou à facturer) par la STEG à la STEG-IS et les intéressements servis (ou à servir) au personnel de la STEG détaché pour mission auprès de la STEG-IS s'élèvent respectivement à 1 912 705 DT et 1 986 513 DT au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Au passif du bilan de la STEG-IS arrêté à cette date, le solde du fournisseur STEG, au titre des prestations fournies en exécution de cette convention cadre et de ses avenants, est créditeur de 3 777 323 DT.
- 2) Au cours de l'exercice 2015, la STEG-IS a financé les frais de constitution et d'autres frais antérieurs au démarrage de sa filiale - à 100% - STEG-IS Congo, pour un montant cumulé de 109 547 DT (soit l'équivalent de 29 564 700 Francs CFA). La STEG-IS Congo s'est engagée à rembourser à la STEG-IS la totalité de ces avances de trésorerie non rémunérées après son entrée en exploitation (décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la STEG-IS Congo, tenue à Brazzaville le 18 septembre 2015). Un montant de 11 520 DT (soit l'équivalent de 3 100 000 Francs CFA) a été remboursé par la STEG-IS Congo au cours de l'exercice 2017. Un reliquat de 138 271 DT par application du cours de change en vigueur au 31 décembre 2018 (soit l'équivalent de 26 464 700 Francs CFA) figure parmi les actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté à cette date.
- 3) Au cours de l'exercice 2016, la STEG-IS a financé l'acquisition du matériel roulant et d'autres frais liés à l'exécution, par sa filiale STEG-IS Congo, des prestations de sous-traitance relatives aux projets Mabombo et Loudima dans la République du Congo, pour un montant cumulé de 2 724 698 DT par application du cours de change en vigueur au 31 décembre 2018 (soit l'équivalent de 521 500 000 Francs CFA). Ces avances de trésorerie non rémunérées n'ont fait l'objet d'aucun remboursement jusqu'au 31 décembre 2018.
- 4) Au cours de l'exercice 2017, la STEG-IS a accordé à la STEG-IS Congo diverses avances de trésorerie non rémunérées pour un montant de 44 410 DT par application du cours de change en vigueur au 31 décembre 2018 (soit l'équivalent de 8 500 000 Francs CFA) non encore remboursé à la date de clôture.

Au titre de toutes ces avances de trésorerie non rémunérées, la STEG-IS Congo (société du groupe) affiche un solde débiteur de 2 907 379 DT au niveau des autres actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2018.

- 5) En date du 15 février 2016, la STEG-IS a conclu la STEG-IS Congo deux contrats portant sur des prestations de sous-traitance relatives aux marchés suivants :
- Contrat liant la STEG-IS à la société MAT-DGGT Congo et portant sur les travaux d'électrification de l'Institut de Formation Technique et Professionnelle de Loudima (IFTPL) dans la République du Congo, pour un montant de 428 040 000 Francs CFA ;
 - Contrat liant la STEG-IS à la société MAT-DGGT Congo et portant sur les travaux d'électrification de la localité de Mabombo dans la République du Congo, pour un montant de 998 760 000 Francs CFA.

En contrepartie, la STEG-IS fournira à la STEG-IS Congo les prestations d'assistance technique nécessaires à la réalisation des projets Loudima et Mabombo, s'analysant comme suit :

- Coordination et supervision de l'ensemble des plans, commandes et exécution des travaux de construction d'infrastructure électrique et câblage de réseaux électriques ;
- Mise à disposition périodique de personnel qualifié chargé du montage et de la supervision des chantiers d'exécution du marché.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la STEG-IS Congo a facturé à la STEG-IS des prestations de sous-traitance relatives au projet Mabombo, pour un montant de 19 975 200 Francs CFA).

En 2016, la STEG-IS a facturé à la STEG-IS Congo des prestations d'assistance technique liées aux deux projets Loudima et Mabombo, pour les montants respectifs de 7 587 079 Francs CFA et 16 167 921 Francs CFA.

La dette de la STEG-IS Congo envers la STEG-IS, résultant de ces prestations d'assistance technique, s'élève à 124 114 DT au 31 décembre 2018.

- 6) En date du 15 février 2017, la STEG-IS a conclu avec la STEG-IS Congo un autre contrat de prestations de sous-traitance relatives au projet PEEDU dans la République du Congo, pour un montant annuel forfaitaire de 342 432 000 Francs CFA. Aux termes de ce nouveau contrat, la STEG-IS Congo s'engage à mettre à disposition de la STEG-IS :
- Du personnel expatrié spécialisé ;
 - Un local à titre de domiciliation y compris le matériel informatique et bureautique ;
 - Du matériel roulant.

Au titre de l'exercice 2018, la STEG-IS Congo a facturé à la STEG-IS des prestations de services (location véhicule, location manitou, mise à disposition du personnel, domiciliation, etc.) relatives au projet PEEDU pour un montant de 777 963 DT (soit l'équivalent de 166 169 720 Francs CFA).

La dette de la STEG-IS envers la STEG-IS Congo, résultant des prestations de sous-traitance, s'élève à 2 268 416 DT au 31 décembre 2018.

- 7) Pour le financement de ses activités d'exploitation et afin d'accélérer l'encaissement du prêt BIDC, la STEG-IS a accordé à la société sénégalaise SCL Energie Solution (dont le capital est détenu par la STEG-IS à raison de 50%), diverses avances de trésorerie non rémunérées pour un montant de 86 611 DT (soit l'équivalent de 26 008 199 Francs CFA). Le solde non encore remboursé de 99 837 DT par application du cours de change en vigueur au 31 décembre 2018 (soit l'équivalent de 19 108 554 Francs CFA), figure parmi les actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté à cette date.

- 8) Au cours de l'exercice 2018, la STEG-IS a facturé à la société SCL Energie Solution des prestations d'études, d'assistance technique, de fourniture de matériel et de supervision des travaux d'électrification rurale de 111 localités dans la concession de Mbour au Sénégal, pour un montant cumulé de 290 044 DT.

Au 31 décembre 2018, le solde au bilan de la STEG-IS du client SCL Energie Solution, au titre de ces prestations de services, est de 1 828 621 DT.

- 9) Au cours de l'exercice 2016, la STEG-IS a financé l'acquisition de véhicules et d'autres frais liés à l'obtention de l'agrément pour l'exercice de son activité, par sa filiale à 100% Sub-Saharan Infrastructure Construction Limited (SIC), pour un montant cumulé de 348 492 DT (soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens et 107 600 USD).

La filiale SIC Tanzanie s'est engagée à rembourser à la STEG-IS la totalité de ces avances de trésorerie non rémunérées selon le calendrier suivant :

- 96 827 DT (soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens) avant la fin de 2017 ;
- 251 665 DT (soit l'équivalent de 107 600 USD) avant la fin de 2018.

En 2017, un montant de 92 182 DT a été remboursé par la filiale SIC Tanzanie (soit l'équivalent de 90 000 000 Shillings Tanzaniens). Le reliquat non encore remboursé de ces avances de trésorerie non rémunérées, s'élevant à 322 197 DT par application du cours de change en vigueur au 31 décembre 2018 (soit l'équivalent de 107 600 USD), figure parmi les actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté à cette date.

- 10) Au cours de l'exercice 2017, la STEG-IS a accordé à sa filiale SIC Tanzanie d'autres avances de trésorerie non rémunérées pour un montant cumulé de 319 120 DT par application du cours de change en vigueur au 31 décembre 2018 (soit l'équivalent de 68 523 210 Shillings Tanzaniens et 76 683 USD).

- 11) Au cours de l'exercice 2018, la STEG-IS a accordé à sa filiale SIC Tanzanie d'autres avances de trésorerie non rémunérées pour un montant cumulé de 22 265 DT par application du cours de change en vigueur au 31 décembre 2018 (soit l'équivalent de 7 436 USD).

Le solde de la société du groupe SIC Tanzanie au titre des diverses avances de trésorerie non encore remboursées figure au niveau des actifs courants au bilan de la STEG-IS arrêté au 31 décembre 2018 pour un montant de 663 583 DT.

- 12) Au cours de l'exercice 2018, la STEG-IS a facturé à la STEG-IS SAUDI des prestations d'assistance technique pour un montant de 2 664 217 DT.

Au 31 décembre 2018, le solde au bilan de la STEG-IS du client STEG-IS SAUDI est débiteur de 2 666 938 DT, en appliquant le cours de change en vigueur à cette date.

- 13) Afin d'assurer le financement du projet HT au Rwanda portant sur la conception, la fourniture, le montage et la mise en service de la ligne 110 kV Gahanga-Rilima et de la ligne 220 kV Mamba-Rwabusoro-Rilima ainsi que des sous-stations associées (Lot 2), la STEG-IS a bénéficié d'un crédit à moyen terme de 15 000 000 USD, accordé par la Société Tunisienne de Banque (STB) aux conditions suivantes :

- Taux d'intérêt annuel : Libor 6 mois majoré de 2,75% ;
- Durée de remboursement : 5 ans (dont une année de grâce).

Seulement un montant de 2 327 444 USD a été débloqué jusqu'au 31 décembre 2018. Les remboursements en principal et les soldes de cet emprunt ainsi que les intérêts encourus par la STEG-IS au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, se présentent comme suit :

Établissement de crédit	Solde emprunt au 01/01/2018	Mouvements 2018		Solde emprunt au 31/12/2018	Intérêts relatifs à l'année 2018
		Débit	Crédit		
STB	-	-	6 969 298	6 969 298	9 158
Total en DT	-	-	6 969 298	6 969 298	9 158

Obligations et engagements de la STEG-IS envers ses dirigeants

1) Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 12 février 2019. Elle se compose des éléments suivants : un salaire mensuel (servi au Directeur Général en tant que cadre de la STEG en détachement normal auprès de la STEG-IS), une indemnité de gestion et de représentation, une indemnité de logement, une indemnité de restauration, une prime de bilan et une prime exceptionnelle (dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration). Le Directeur Général bénéficie également de certains avantages en nature dont notamment : une voiture de fonction, un quota de bons de carburant, la prise en charge des factures de téléphone, d'électricité et de gaz (dans la limite des plafonds appliqués) ainsi que la prise en charge des frais de mission à l'étranger.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint (DGA) a été fixée par décision du Conseil d'Administration en date du 12 février 2019. Elle se compose des éléments suivants : un salaire mensuel (servi au DGA en tant que cadre de la STEG en détachement normal auprès de la STEG-IS), une indemnité de gestion et de représentation, une indemnité de restauration, une prime de bilan et une prime exceptionnelle (dont le montant est fixé par le Conseil d'Administration). Le Directeur Général Adjoint bénéficie également de certains avantages en nature dont notamment : une voiture de fonction, un quota de bons de carburant, la prise en charge des factures de téléphone, d'électricité et de gaz (dans la limite des plafonds appliqués) ainsi que la prise en charge des frais de mission à l'étranger.
- Le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une rémunération mensuelle de 150 DT, fixée par référence au décret n°90-1855 du 10 novembre 1990, relatif au régime de rémunération des chefs d'entreprises à majorité publique, tel qu'il a été modifié par le décret n°2015-2217 du 11 décembre 2015.

2) Les charges encourues par la STEG-IS au titre de ses dirigeants, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, se présentent comme suit :

Charges de l'exercice	Directeur Général	Directeur Général Adjoint	Membres du Conseil d'Administration
Salaires, primes et indemnités	328 161	302 516	-
Charges sociales légales	12 091	9 126	-
Avantages en nature (bons de carburant, frais de téléphone, d'électricité et de gaz ...)	20 742	12 163	-
Jetons de présence	-	-	40 000
Total en DT	360 994	323 805	40 000

Ces charges relatives aux dirigeants n'incluent pas les frais de mission à l'étranger dont le montant cumulé s'élève à 43 184 DT pour le Directeur Général et 82 948 DT pour le Directeur Général Adjoint (sans compter les prix des billets d'avion).

En dehors des conventions précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 31 octobre 2019

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE ET DE MANAGEMENT - GEM

Abderrazak GABSI, associé gérant

MAHDI KOBBI

Expert-comptable